



Décision n° 00001401 /D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du 06 AOUT 2026

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA). (En procédure d'urgence).
Lot n° 2

Le Directeur Général

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'Aviation Civile au Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la république du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2019/174 du 09 avril 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu la Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'Appel d'offres ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA) ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et d'examen du rapport d'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Vu le rapport de l'expert désigné par la Commission Centrale de Contrôle et,
- Vu le procès-verbal de la Commission Centrale portant adoption du rapport de l'expert,

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er}: La société **AREA Assurances**, email : area@areaassurances.com, B.P : 15584 Douala - Cameroun, Téléphone : (237) 233 43 81 07/655 36 43 11, est attributaire du Marché relatif à l'Appel d'offres ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA) pour un **montant toutes taxes comprises de 51 203 224 (cinquante et un millions deux cent trois mille deux cent vingt-quatre) FCFA et un délai d'exécution de 36 (trente-six) mois.**

Article 2 : Le Directeur Général de **AREA Assurances** est par conséquent, invité à se présenter à la Direction Générale de la CCAA (Sous-direction des marchés publics), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé, pour la suite de la procédure d'élaboration du marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée sur les plateformes numériques dédiées de l'ARMP et du MINMAP (COLEPS) et, partout où besoin sera./-

Copie :

- ✓ ARMP/MINMAP/COLEPS ;
- ✓ Président de la CCCM-SPI ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ DECA/DRFM/SDMP ;
- ✓ SSANC/SMBMR/SMAS/SMES ;
- ✓ Intéressé et,
- ✓ Archives/Affichage/Chronos.

Fait à Yaoundé, le **06 AOUT 2026**

Le Directeur Général



Paule ASSOUMOU KOKI

00001401

Décision n° _____/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du **06 AOUT 2026**

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA). (En procédure d'urgence).
Lot n° 2



00000017

COMMUNIQUE

N° /C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du 06 AOUT 2026

Portant publication des résultats relatifs à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une Compagnie d'assurances en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA), (En procédure d'urgence). Lot n° 2.

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), porte à la connaissance des compagnies d'assurance ayant participé à l'Appel d'offres sus référencé que, la société **AREA Assurances**, email : area@areaassurances.com, B.P : 15584 Douala - Cameroun, Téléphone : (237) 233 43 81 07/655364311, a été déclarée attributaire du Marché relatif à la procédure sus évoquée pour un montant toutes taxes comprises de 51 203 224 (cinquante et un millions deux cent trois mille deux cent vingt-quatre) FCFA et un délai d'exécution de 36 (trente-six) mois.

Le Directeur Général de **AREA Assurances** est par conséquent, invité à se présenter à la Direction Générale de la CCAA (Sous-direction des marchés publics), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé pour la suite de la procédure d'élaboration du marché y afférent.

Le présent Communiqué portant publication des résultats tient, également, lieu de mainlevée de Caution de soumission pour les soumissionnaires non adjudicataires./-

Copie :

- ✓ ARMP/MINMAP/COLEPS ;
- ✓ Président de la CCCM-SPI ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ DECA/DRFM/SDMP ;
- ✓ SANC/SMBMR/SMAS/SMIES ;
- ✓ Intéressé et,
- ✓ Archives/Affichage/Chronos.

Yaoundé le 06 AOUT 2026

Le Directeur Général

Paule ASSOUMOU KOKI

00000017

COMMUNIQUE

N° /C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du

06 AOUT 2026

Portant publication des résultats relatifs à l'Appel d'offres ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/26 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile (Véhicules professionnels de la CCAA). (En procédure d'urgence). Lot n° 2



Décision n° **00001400** /D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du **06 AOUT 2026**
Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'offres national ouvert n°
00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/26 du 30/04/26 pour la sélection d'une
compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance
global dommage du patrimoine de la CCAA et pour ses aéroports secondaires
(En procédure d'urgence). Lot n° 1

Le Directeur Général

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'Aviation Civile au Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la république du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2019/174 du 09 avril 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu la Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la couverture en police d'assurance global dommage du patrimoine de la CCAA et de ses Aéroports secondaires (En procédure d'urgence), Lot n° 1 ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu le rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières de la sous-commission d'analyse ;
- Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et d'examen du rapport d'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Vu le rapport de l'expert désigné par la Commission Centrale de Contrôle et,
- Vu le procès-verbal de la séance de la Commission Centrale portant adoption du rapport de l'expert,

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er}: La société **ACTIVA Assurances Cameroun**, email : p.diupssa@group-activa.com, B.P : 12970 Douala - Cameroun, Téléphone : (237) 233 50 13 00, est adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance global dommage du patrimoine de la CCAA et pour ses aéroports secondaires (En procédure d'urgence), Lot n° 1, pour un montant toutes taxes comprises de **231 955 560 (deux cent trente et un millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante) FCFA** et un délai d'exécution de **36 (trente-six) mois**.

Article 2 : Le Directeur Général de la Compagnie **ACTIVA Assurances Cameroun**, est par conséquent, invité à se présenter à la Direction Générale de la CCAA (Sous-direction des marchés publics), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé pour la suite de la procédure y relative.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée sur les plateformes numériques dédiées de l'ARMP et du MINMAP (COLEPS) et, partout où besoin sera./-

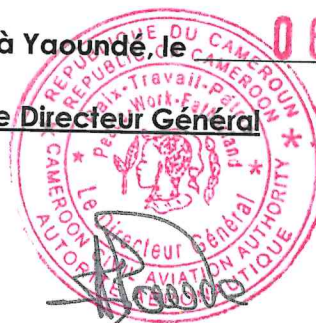
Copie :

- ✓ ARMP/MINMAP/COLEPS ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ DSI/SDMP ;
- ✓ Intéressé et,
- ✓ Archives/Affichage/Chronos.

Fait à Yaoundé, le

06 AOUT 2026

Le Directeur Général



Paule ASSOUMOU KOKI

00001400

Décision n° _____ /D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du

06 AOUT 2026

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance global dommage du patrimoine de la CCAA et pour ses aéroports secondaires. (En procédure d'urgence). Lot n° 1.



00000016

COMMUNIQUE

06 AOUT 2026

N° _____/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du
 Portant publication des résultats relatifs à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance global dommage du patrimoine de la CCAA et pour ses aéroports secondaires.
 (En procédure d'urgence). Lot n° 1

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'offres ci-dessus référencé que, la société **ACTIVA Assurances Cameroun**, email : p.djupssa@group-activa.com, B.P : 12970 Douala - Cameroun, Téléphone : (237) 233 50 13 00, a été déclarée attributaire du Marché relatif à l'Appel d'offres susmentionné pour un montant toutes taxes comprises de 231 955 560 (deux cent trente et un millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante) FCFA et un délai d'exécution de 36 (trente-six) mois.

Le Directeur Général de la compagnie **ACTIVA Assurances** est par conséquent, invité à se présenter à la Direction Générale de la CCAA (Sous-direction des marchés publics), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé pour la suite de la procédure y relative.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de Caution de soumission pour les soumissionnaires non-retenus./-

Yaoundé, le 06 AOUT 2026

Le Directeur Général

Copie :

- ARMP/MINMAP/COLEPS ;
- Présidente CIPM/CCCM-SPI ;
- DECA/SDMP ;
- Intéressé et,
- Archives/Affichage/Chronos.



Paule ASSOUMOU KOKI

00000016

COMMUNIQUE

06 AOUT 2026

N° _____/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du
 Portant publication des résultats relatifs à l'Appel d'offres national ouvert n° 00116/AONO/CCAA/CIPM/CCCM-SPI/2026 du 30/04/26 pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la couverture en police d'assurance global dommage du patrimoine de la CCAA et de ses aéroports secondaires. (En procédure d'urgence). Lot n° 1.



Xipou, deux mille huit cent et le tige du mètre de paille
à la fois une paille (mètre) à la fois du rapport
d'analyse par Global Finance
M. L. M. METAMORPHOSE (membre)
M. J. D. M. M. (membre)
M. F. K. N. E. M. (membre)
M. M. B. H. (membre)
M. L. L. M. D. N. A. D. (membre)
M. M. A. M. (membre)
M. T. O. M. (membre)
M. L. D. A. G. N. E. (membre)
M. L. D. A. G. N. E. (membre)
M. E. T. D. (membre)

Après la clôture d'ordre et la vérification du rapport
et donne aux rapporteurs de la SCAD pour valider le travail
Au terme de la séance, la CIPD a adopté le rapport
et a décidé de le transmettre à la CPM-SDI pour
validation et signature.

Le Président de la CIPD, M. L. D. A. G. N. E. a signé le rapport
et a transmis le rapport à la CPM-SDI pour validation et signature.
Le Président de la CPM-SDI, M. L. D. A. G. N. E. a signé le rapport
et a transmis le rapport à la CPM-SDI pour validation et signature.

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE DES MARCHES DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Procès-verbal du 03 août 2026

I. Informations Générales

- a) Matières d'ouvrage : CCAA, MINEE, MINFI, CENEEMA
- b) Commission Centrale : C.C.M. SPI
- c) Heure et date de la séance : 8h30min, 03.08.2026
- d) Président : M. OTOU JEAN MARIE AIME
- e) Membres présents :

M. ESSIMA GABRIEL : REC

M. FANTIN BELTUS ESSIMA : SPM

M. MBODI ABRIEN : MINFI

Mme FOUTH ELOMBOM Gisele Poch : MINFI

M. FADIE HATH STANISLAS : MINFI

M. KOUBA KOUNG JEAN : SOCIETE CIVILE

Secrétaire : M. ENOH BESSEM ETHEL

Autres participants

M. DINDIA DINDIA EMMANUEL : EXPERT/ARMP

M. DINDIA DINDIA EMMANUEL : EXPERT/ARMP

Mme BITOUCHI ABAMA MARIE LOUISE : EXPERT/ARMP

M. BOUGUEN JEAN BERNARD : EXPERT/ARMP

Mme GEORGETTE DEVIERS : MINEE

M. KOUENE EMELINE : MINFI

M. CENEEMA : ABSENT

M. CCAA : ABSENT

Ordre du jour

Point 1 : Examen de la proposition d'attribution relative à l'appel d'offres National Ouvert N° 0016/ARND/C/PMI C.C.M. SPI/2026 du 30 avril 2026 pour la sélection d'une compagnie d'assistance en vue de la couverture en police d'assurance globale dommage (Lot 1) et automobile véhicules professionnels (Lot 2) du patrimoine de la CCAA et de ses aéroports secondaires ;

2. Point 2: MINEE

Après examen du dossier, la Commission Centrale a émis un avis DEFAVORABLE sur ce projet de MDO pour les motifs ci-après :

- Défaut de prise en compte de 22 sur le 29 réserves ayant fondées l'adoption du projet de MDO sous réserve par la CIPM.

Nécessité de prendre en compte les nombreuses observations formulées au dossier par l'expert de la Commission Centrale en pages 8 et 9 de son rapport.

3. Point 4: CENEEMA

Après examen du dossier, la C.C.M-SP a émis un avis FAVORABLE sur ce projet de marché au sous réserve que l'entreprise soit prête à bénéficier du soumissionnaire Compagnie ALBA pour un montant de 18 696 720 FCF et pour un délai de 30 mois.

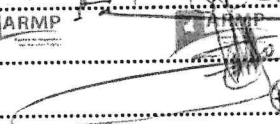
4. Point 1: C.C.AA

Après examen du dossier, la Commission Centrale a émis les avis suivants : - Avis FAVORABLE pour le Lot 1 : Au bénéfice de la Compagnie ACTIVA

ASSURANCE, pour un montant de 231 955 560 FCF et pour un délai de 36 (36) mois, sous réserve de corriger le montant d'attribution et d'élaborer le communiqué d'attribution de ce

Lot 2 : Au bénéfice de la Compagnie ACTIVA ASSURANCE pour un montant de FCF 51 203 224 et pour un délai de 36 (36) mois.

LA SECRETAIRE

 FENDY BESSEN EPHÉL

LE PRESIDENT

 Jean Louis ZOL